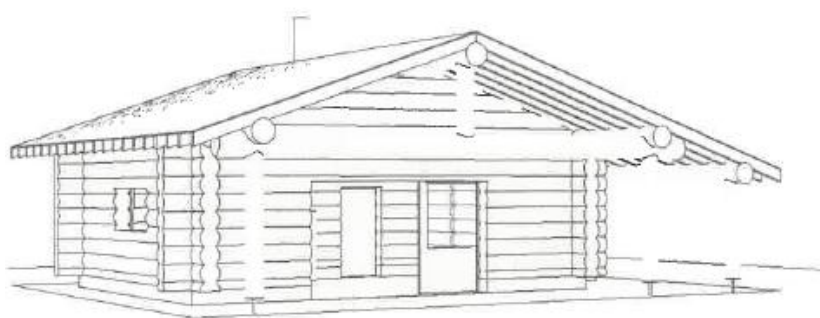


Grandfontaine, novembre 2025

PUBLICATION OFFICIELLE LOCALE

🌲 UNE CABANE FORESTIERE POUR NOTRE VILLAGE 🌲

Suite à l'assemblée communale du 13 mai 2025, le projet voit le jour !



Le Conseil communal fait appel à votre soutien pour concrétiser ce bel espace collectif.

Formes de participation :

- ♥ Don libre
- ♥ CHF 200.- : 1 soirée de location offerte
- ♥ CHF 300.- : 1 journée de location offerte
- ♥ CHF 1'500.- : une table personnalisée à votre nom

Pour participer, scannez le QR code ci-dessous et remplissez le formulaire de promesse de don. Le formulaire est également disponible en format PDF sur notre site internet, à la rubrique Publication officielle / novembre 2025 / Promesse de don. Vous pouvez sans autre le remplir et nous le transmettre par e-mail. Il est aussi disponible en version papier à l'administration.



Merci pour votre générosité et votre attachement à la vie du village !

Suite au verso !

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Mardi 25 novembre 2025 à 20h00 heures

Halle de gymnastique de Grandfontaine

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 juin 2025.
3. Prendre connaissance et approuver le projet de rénovation du bâtiment scolaire et communal de Grandfontaine, voter le crédit de Fr. 4'000'000.- nécessaires aux travaux, décider les modalités de financement, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet communal www.grandfontaine.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.



SAPINS DE NOEL

Les personnes intéressées par un sapin de Noël sont priées de s'annoncer auprès de l'Administration communale **jusqu'au 2 décembre 2025** par téléphone au 032 476 61 74. Le prix des sapins provenant des forêts communales est fixé à Fr. 10.00.-. **Ces derniers pourront être retirés le samedi 6 décembre 2025 entre 10h30 et 11h00 devant le hangar communal, à côté de la Place des Tilleuls.**

COMMANDE DE BOIS A FACONNER ET BOIS DE FEU EN STERES

Les personnes qui désirent façonner elles-mêmes du bois de feu ou en acquérir sont priées de faire leur réservation directement par téléphone ou courriel, d'ici le **vendredi 12 décembre 2025**, auprès du garde forestier M. Joseph Saucy : joseph.saucy@ajoie-ouest.ch, 079 439 97 46.

Débris de coupe : de Fr. **0.-** à **15.-**/stère (+ TVA 8,1%), selon le bois restant.

Cimes de hêtres ou petit bois abattu : de Fr. **15.-** à **30.-**/stère (+ TVA 8,1%).

Ces conditions ne sont valables que pour un usage à titre privé.

Le dépérissement des forêts suite aux épisodes de sécheresse est toujours actuel et rend les peuplements dangereux. Le garde forestier tiendra compte de ces éléments naturels et fera de son mieux pour la distribution des lots de bois sans pouvoir garantir l'assortiment, la qualité, la quantité et le délai. Merci de votre compréhension.

ACTION 2X NOËL 2026 – OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

Distribution de marchandises / magasins solidaires

La Croix-Rouge jurassienne vient en aide aux personnes dans le besoin. Chaque année, de février à mars, avec l'aide d'une soixantaine de bénévoles, elle redistribue environ 10 tonnes de marchandise aux familles et personnes seules du canton.

Pour l'action 2026, comme lors des 3 dernières éditions, 2 magasins solidaires seront ouverts sur une certaine durée (Porrentruy et Delémont). La Croix-Rouge prévoit actuellement la possibilité de retrait des colis pour le secteur des Franches-Montagnes et de Moutier.

Vous souhaitez recevoir cette aide ponctuelle ou vous connaissez un proche pour qui cette action ferait du bien ? La Croix-Rouge enregistre vos inscriptions ou questions au 032/465 84 06 ou à : actionsociale@croix-rouge-jura.ch . Si vous inscrivez un proche, ce dernier devra vous avoir donné son accord.

Exception : pour les personnes à mobilité réduite, une solution de livraison à domicile sera envisagée.

En savoir plus sur cette action ? Visiter le site internet : <https://www.croix-rouge-jura.ch/une-action-plus-necessaire-que-jamais>

SALAIRE 2025

Les personnes qui doivent percevoir un salaire ou se faire rembourser des frais par la commune sont invitées à transmettre leur facture au bureau communal jusqu'au 1^{er} décembre 2025.

CAMPAGNE « L'ÉGALITÉ CONTRE LA VIOLENCE »

Pourquoi la campagne « L'égalité contre la violence » ?

En Suisse également, la violence domestique, la violence sexuelle et la violence de genre sont très répandues. La campagne nationale de prévention « L'égalité contre la violence » vise ce qui est souvent à l'origine de la violence : les déséquilibres dans les rapports de pouvoir, les dépendances et les normes discriminatoires.

Elle sensibilise aux débuts de la violence, encourage à en parler, et informe sur les offres de conseil et d'aide. L'objectif est de prévenir la violence avant qu'elle n'apparaisse – en considérant les autres avec respect, sur un pied d'égalité.

Placée sous l'égide de la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider et lancée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), la campagne a été élaborée avec le concours de la Confédération, des cantons, des communes et d'organisations de la société civile.

Informations complémentaires et offres d'aide sur : www.sans-violence.ch.

